



**DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION
VALANT REGLEMENT DE CONSULTATION**

**Accompagnement du Parc naturel régional Livradois-Forez pour la réalisation d'une
stratégie espèces**

Réalisation d'une expertise de spécialistes sur les arachnides

1- Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Stéphane RODIER
Président
Parc Naturel Régional Livradois-Forez
Maison du Parc
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 6 octobre 2021.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).

2- Procédure de passation

Marché simple passé en procédure adaptée les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du code de la commande publique.

3- Objet de la consultation / Durée

Objet du marché :

Réalisation d'expertise de spécialistes sur les arachnides pour contribuer à la future stratégie espèces du Parc naturel régional Livradois-Forez.

- Phase 1 : Actualisation des listes d'espèces et synthèse des données.
- Phase 2 : Evaluation, hiérarchisation, concertation

La mission complète est décrite dans le cahier des charges joint au présent document.

Contexte :

Conformément à la Charte du Parc 2011-2026, le syndicat mixte s'est doté :

- en 2012, d'un plan biodiversité précisant les mesures et orientations de la Charte concernant les milieux, les espèces et les sites naturels du territoire,
- en 2020, d'une stratégie de préservation des sites naturels remarquables du Livradois-Forez, qui contribue à la déclinaison régionale de la Stratégie Nationale des Aires Protégées 2020-2030 (SNAP), et permet d'accompagner les collectivités et gestionnaires de sites,
- en 2021, d'une monographie biodiversité qui présente la biodiversité du territoire, les enjeux, et les programmes d'actions en cours ; cette monographie fait partie du dispositif d'évaluation de la charte.

La Charte 2011-2026 du Parc prévoit également que le syndicat mixte étudie et propose des plans de gestion pour les espèces les plus rares et les plus vulnérables pour lesquelles il a une responsabilité particulière, et qu'il anticipe autant que possible l'arrivée de nouvelles espèces afin d'accompagner les acteurs locaux dans le cadre des dispositifs nationaux et régionaux existants.

Depuis 2020, la plateforme Biodiv'Livradois-Forez (<https://biodiversite.parc-livradois-forez.org>) permet d'améliorer le stockage et la diffusion des connaissances sur les espèces et les milieux du territoire.

Aussi, dans la continuité des documents cadres déjà réalisés et de ces démarches, le syndicat mixte du Parc prévoit d'élaborer et de vulgariser une stratégie d'intervention en faveur des espèces du Livradois-Forez, avec l'appui d'experts et de partenaires du syndicat mixte concernant la faune, la flore et la fonge.

L'élaboration d'une stratégie d'intervention dans ce domaine s'inscrit également dans la perspective de la nouvelle charte du Parc (2026-2041). En effet, cette stratégie devrait constituer un guide d'aide à la décision pour définir les futurs programmes d'intervention sur la faune, la flore et la fonge du Livradois-Forez, tant pour l'amélioration des connaissances (études), la réalisation de suivis, la conception et la mise en œuvre de programmes pour le maintien de certaines populations d'espèces que pour l'information, la vulgarisation des connaissances et des démarches entreprises en faveur des espèces.

L'objectif du projet est de construire, à partir des données disponibles, une stratégie d'intervention qui guidera la mise en œuvre de la future politique de préservation des espèces de la faune, de la flore et de la fonge du Livradois-Forez.

Pour cela, le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez prévoit de faire appel à l'expertise de spécialistes qui réaliseront un diagnostic sur les arachnides.

Durée

Le contrat sera conclu à compter de la notification du marché jusqu'au 30/06/2026.

4- Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre seront :

1. Les compétences en matière d'écologie des espèces : 50 %
2. La disponibilité pour respecter les délais : 20 %
3. Le montant de l'offre : 30 %

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional pourra négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

5- Pièces constitutives de la consultation

La présente lettre de consultation signée.

6- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Montant Total

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

7- Délais de paiement et intérêts moratoires

Le paiement se fera sur présentation de la facture correspondante.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

8- Acomptes

- Un acompte de 40 % sera versé sur remise d'un rapport intermédiaire en novembre 2025, sur présentation d'une facture.
- Le solde sera versé après remise du rapport final et sur acceptation par le syndicat mixte du Parc, sur présentation d'une facture.

9- Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le **20 juin 2025 12 heures** (dernier délai).

A l'adresse du Parc Naturel Régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.

Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

10- Conflits d'intérêts

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique*.

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#), aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) ou aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

Afin d'attester que le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante : ☐

DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Son délai d'intervention à réception de la commande
- ✓ Références de l'entreprise dans ce domaine
- ✓ Connaissance du domaine forestier
- ✓ Descriptif du matériel et des moyens humains
- ✓ Le devis
- ✓ RIB

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Signature et Cachet du Directeur du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez